

COMITE SYNDICAL

DU 7 JUIN 2017

Le 7 juin 2017 à 17 heures 00, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 31 mai 2017 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	25
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	18
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	6
6667 voix présents ou représentés :	6 954,24 voix

PRESENTS

Titulaires

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Christine GARNIER, Nicole BOULEBSOL, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, Luc REMOND, Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Martial SIMONDANT, Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté), Pierre BEGUERY (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléants :

Mmes et MM. Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Jean-Claude POTIÉ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. Jérôme DUTRONCY, (Grenoble-Alpes Métropole),
M. Laurent THOVISTE, (Grenoble-Alpes Métropole),
M. Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves)
Mme Isabelle DUPRAZ-FOREZ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté)
M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté),
M. Francis GIMBERT, (Communauté de Communes Le Grésivaudan),
Mme Laurence THERY, Communauté de Communes Le Grésivaudan).

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Bruno MAGNIER, Tiphaine TIENGOU, (Grenoble-Alpes Métropole), Marie-Claire BOZONNET, Catherine CHABERT, (DDT 38), Georges DERU, (Paierie Départementale de l'Isère), Benoît PARENT, Constant BERROU, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), Philippe AUGER, Karine PONCET-MOISE, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, (Etablissement Public du SCoT), Cécile BENECH, (Etablissement Public du SCoT-C.Eau).

PERSONNES EXCUSÉES

Mme et MM. Laurent THOVISTE, Jérôme DUTRONCY, Michelle VEYRET, Michel OCTRU, Fabrice HUGELE, (Grenoble-Alpes Métropole), Guy GUILMEAU, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Isabelle DUPRAZ-FOREY, Jean-François INARD, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Francis GIMBERT, Laurence THERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Objet : Compte-rendu

Yannik OLLIVIER introduit la séance en rappelant les différents points inscrits à l'ordre du jour.

- **Compte de gestion 2016**

Le comité syndical approuve le compte de gestion soumis par le Trésorier Payeur départemental.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **compte administratif 2016 et affectation des résultats 2016 et**

Karine PONCET-MOISE présente le compte administratif 2016 qui fait apparaître les résultats de clôture 2016 :

	Investissement	Fonctionnement	total
Résultat de clôture de l'exercice 2015	45 830,01	185 150,90	230 980,91
Part affectée à l'investissement en 2016		3 000,00	3 000,00
Recettes réalisées en 2016	105 664,18	1 006 138,09	1 111 802,27
Dépenses réalisées en 2016	100 013,58	950 783,71	1 050 797,29
Résultat de l'exercice 2016	5 650,60	55 354,38	61 004,98
Résultat global de clôture 2016	51 480,61	237 505,28	288 985,89

La balance, jointe au dossier, indique le détail des opérations en fonctionnement et en investissement. Un second tableau joint au dossier précise les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Jean-Paul BRET demande si la situation budgétaire permet d'anticiper la future évaluation et révision du SCoT.

Karine PONCET-MOISE répond que des crédits sont mobilisables à ce titre.

Elle précise aussi que des dépenses supplémentaires sont à prévoir dans le cadre de la dématérialisation.

Le président s'étant retiré, **Jean-Paul BRET** met aux voix le compte administratif 2016 qui est adopté à l'unanimité.

- **Rapports d'activités 2016 EP SCOT/ C. Eau**

En accompagnement du compte administratif, ces documents visent à faire état des activités de l'EP SCoT et de la Communauté de l'Eau sur l'année 2016.

- **Budget supplémentaire et décision modificative n°1 au budget primitif 2017**

Jean-Paul BRET propose que les crédits disponibles pour les futurs chantiers soient mieux individualisés lors d'une prochaine DM et non pas dilués sur des comptes en attente qui ne seront pas mobilisés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Fixation des indemnités de fonction des élus de l'EP SCoT**

Philippe AUGER explique que cette délibération vise à prendre en compte les évolutions réglementaires des indices terminaux. Cela concerne les indemnités de fonction du président. Il est proposé de maintenir à 12,80% le taux applicable pour calculer le montant de cette indemnité. Les nouveaux textes réglementaires permettent d'ouvrir le taux à un maximum de 18,71%.

Les crédits sont inscrits au budget principal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Effectifs de l'EP SCOT 2017**

Philippe AUGER explique que le tableau joint au dossier fait état de l'ensemble des postes permanents ou non permanents, pourvus ou non pourvus au sein du syndicat mixte.

Ce tableau offre une vision d'ensemble des effectifs de l'EP SCoT pour l'année 2017.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Application du décret du 11/05/16 sur les transferts de primes – traitement**

Philippe AUGER précise que cette délibération prend acte du décret du 11 mai 2016 concernant les mesures de transfert primes/points. L'objectif de cette modification est de reventiler une partie des primes dans la partie fixe du salaire. Cette délibération vise à appliquer cette mesure pour le personnel contractuel, afin d'éviter un écart entre les statuts de titulaire et de contractuel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Mise en œuvre de la télétransmission des pièces administratives et comptables**

Philippe AUGER explique qu'il est proposé de procéder à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité. A cette fin, il est nécessaire de conclure une convention entre l'EP SCoT et le préfet de l'Isère qui pose les principes de cette dématérialisation des actes.

Cette délibération qui vise à autoriser le président à signer cette convention, est adoptée à l'unanimité.

- **Remboursement des frais des intervenants participants aux séminaires, conférences et autres manifestations EP SCOT et C. Eau**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Justification de la prise en compte du SRCE**

Murielle PEZET-KUHN présente l'argumentaire qui permet de justifier la prise en compte du SRCE par le SCoT. La note est jointe au dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Compensation financière avec le syndicat mixte du SCoT Nord Isère**

Philippe AUGER explique que l'ex CC Région Saint Jeannaise a fusionné avec Bièvre Isère Communauté, membre du syndicat mixte du SCoT de la région grenobloise au 1^{er} janvier 2016.

A l'issue du délai légal de 6 mois, Bièvre Isère Communauté a opté pour le maintien au sein de l'EP SCoT de la région grenobloise, incluant ainsi au sein de ce SCoT, les communes appartenant auparavant à la CC Région Saint Jeannaise.

Une modification en cours du SCoT de la région grenobloise permettra d'intégrer ces territoires au SCoT en vigueur.

L'EP SCoT de la région grenobloise est sollicité par le SCoT Nord Isère pour envisager une participation au titre d'un rachat des études engagées par le SM SCOT Nord Isère sur le territoire des communes nouvellement incluses dans le SCoT de la région grenobloise, études qui contribueront à la modification de ce SCoT.

Après concertation avec Bièvre Isère Communauté, le montant de ces études a été valorisé par le SM SCoT Nord Isère à hauteur de 30 000 euros.

Il est proposé d'approuver le principe de cette participation qui devra faire l'objet d'une convention financière que le président est autorisé à signer et d'une inscription budgétaire.

A l'appui du versement de ce fonds de concours, le SCoT Nord Isère livrera sous forme numérique et papier, un exemplaire de chaque étude.

Martial SIMONDANT ajoute que le SCoT Nord Isère a perdu deux EPCI membres au 1^{er} janvier. L'objectif était d'identifier quelles études étaient transférables à l'EP SCoT de la région grenobloise. Bièvre Isère Communauté prend également à sa charge une partie de la charge financière.

Jérôme BARBIERI indique qu'il a eu l'occasion, en tant que vice-président du Pays voironnais, d'assister à une réunion concernant la révision du SCoT Nord Isère. Il propose de porter une attention particulière aux conclusions que peuvent faire apparaître ces études.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Point des travaux des commissions : charte de covoiturage, logistique**

Covoiturage : **Luc REMOND** indique que les partenaires sont en train de délibérer ou de signer cette charte de covoiturage. Une signature officielle avec l'ensemble des parties est prévue soit avant l'été, soit à la rentrée selon les disponibilités des membres.

Logistique : Il s'agit de travailler en commission mixte pour travailler sur les questions de logistique à l'échelle de la grande région grenobloise. La première étape consiste à faire un état des lieux des équipements et des types de logistique présents sur le territoire.

Pierre BEGUERY indique que le Grésivaudan connaît de fortes demandes pour la logistique.

Il explique que cette activité représente la majeure partie des ventes réalisées en 2016. Il ajoute que la logistique crée peu d'emplois à l'hectare mais que cette activité est nécessaire au fonctionnement des entreprises. Malgré le besoin foncier important, il explique que les formes urbaines sont en train d'évoluer et que certains bâtiments allouent un étage pour du stockage. Cette mutualisation permet d'optimiser le foncier. Il évoque ensuite la possibilité de mettre en place des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments. L'objectif de cette commission mixte est d'aboutir à un schéma de la logistique pour accompagner le développement de cette activité et conforter l'attractivité du grand territoire.

Christine GARNIER souligne l'importance de coordonner l'activité économique qu'est la logistique, avec les déplacements pour réduire notamment l'impact des nuisances sur les riverains. Elle ajoute qu'il serait intéressant de réfléchir au renouvellement des friches industrielles non polluées qui pourraient accueillir ce type d'activité et optimiser le foncier économique.

Pierre BEGUERY répond que chaque territoire doit contribuer à l'accueil de la logistique car c'est une activité indispensable au développement du reste de l'économie.

Yannik OLLIVIER ajoute que la localisation des espaces dédiés à la logistique est stratégique pour que cette activité puisse desservir tout le territoire.

Murielle PEZET-KUHN explique que la première étape d'état des lieux permettra de clarifier la feuille de route pour identifier les pistes d'actions possibles. La première commission permettra de recenser les zones économiques qui accueillent déjà de la logistique, d'identifier les projets à venir et les acteurs à associer aux travaux. Il pourrait être envisagé d'aboutir à un document non prescriptif mais fortement incitatif.

- **Point SLGRI**

Philippe AUGER explique que la note jointe au dossier vise à rappeler le contexte et les objectifs de la SLGRI aux territoires impactés par le risque inondation.

La note fait également état :

- du calendrier et de l'état d'avancement
- des enjeux majeurs issus du diagnostic
- du plan d'actions (améliorer la connaissance du risque, travailler sur les instances de gouvernance et la mise en œuvre de la GEMAPI, prendre en compte le risque dans l'aménagement et l'urbanisme)
- les engagements entre l'Etat et les collectivités pour la SLGRI Voironnais
- les engagements entre l'Etat et les collectivités pour la SLGRI Isère amont
- les engagements entre l'Etat et les collectivités pour la SLGRI Drac Romanche

Marie-Claire BOZONNET précise que les SLGRI ont été travaillées de manière très étroite entre les EPCI concernées et l'Etat. Ces projets de SLGRI vont être présentés aux communes dans la première quinzaine de juillet. La concertation sera organisée entre mi juillet et fin septembre avec l'ensemble des communes de territoires concernées. Elle ajoute qu'il n'y aura pas d'enquête publique. L'objectif est de fixer un comité de pilotage de validation en novembre 2017 pour une adoption avant la fin de l'année.

Tiphaine TIENGOUX précise que les documents de travail ne sont pas encore complètement stabilisés. A ce stade, un certain nombre de points demandent encore des précisions, notamment sur la partie Drac. De ce fait, elle estime que le calendrier est ambitieux.

Marie-Claire BOZONNET indique que le préfet souhaite que les collectivités impactées puissent s'approprier ces SLGRI. Elle ajoute que l'Etat sera disponible d'ici les rencontres avec les communes pour lever les dernières incertitudes avec les EPCI.

Yannik OLLIVIER insiste sur l'importance de ce document de SLGRI, en particulier sur le volet des zones d'intérêt stratégiques : la vigilance de chaque territoire est requise et une démarche concertée des territoires paraît nécessaire (incidences sur les espaces économiques définis dans le SCoT).

- **SRADDET Région AURA : point sur la procédure, position de l'EP SCOT**

Philippe AUGER explique que la Région n'a pas officiellement notifié à l'EP SCoT le lancement des travaux du SRADDET.

La note jointe au dossier présente la nature du document, souligne son impact sur le SCoT et aborde les modalités de concertation.

Les sujets qui seront abordés dans le SRADDET sont :

- l'aménagement et l'égalité des territoires (habitat, équilibre et égalité des territoires, désenclavement des territoires ruraux, gestion économe de l'espace, implantation des infrastructures d'intérêt régional)
- la protection et la restauration de la biodiversité
- le climat, l'air et l'énergie
- l'intermodalité et les transports
- la prévention et la gestion des déchets

Les Etablissement Public de SCoT sont associés de plein droit à cette élaboration.

Dans le cadre de la concertation, il est proposé d'apporter une contribution EP SCoT à la Région et de veiller à l'articulation entre la démarche de la région et les différents SCoT.

Philippe AUGER ajoute que le Nord Isère, sollicité par courrier, s'est déjà organisé autour de l'interSCoT lyonnais. En revanche, le SCoT de l'Oisans est disposé à s'associer au SCOT de la région grenobloise pour formuler une contribution auprès de la région.

Le président de la FédéSCoT propose de construire un chapeau commun aux SCoT de la région Auvergne Rhône-Alpes qui pourrait être ajouté aux contributions de chacun des SCoT. L'objectif est de réunir des éléments de méthode pour travailler l'interface entre le SRADDET et les SCoT.

Il est également proposé de valoriser, à travers une contribution commune, les travaux déjà menés dans le cadre de l'InterSCoT-PNR à l'échelle du Sillon Alpin.

Enfin, une contribution propre aux SCoT de la région grenobloise pourrait être construite pour porter les ambitions de nos territoires. Pour ce faire et coordonner les contributions des EPCI, il est proposé aux présidents des EPCI et à leurs directeurs généraux de se réunir prochainement lors d'un temps de cadrage. Il est attendu un repérage des éléments principaux qui sont à valoriser auprès de la région.

Yannik OLLIVIER rappelle l'importance de proposer une contribution à la région pour éviter les écueils d'une planification descendante.

Jean-Paul BRET précise que le Département réalise finalement une contribution propre avec l'aide de son ingénierie interne.

Jean-Claude POTIE suggère de porter une attention particulière à l'interface entre la région grenobloise et la région de Valence.

Christine GARNIER suggère d'identifier également les grands sujets des documents qui seront amenés à disparaître avec le SRADDET, notamment le SRCE. Elle est également favorable à une contribution propre au SCoT de la région grenobloise qui mette en avant les grands enjeux de territoire.

- **Conférence GEMAPI - Communauté de l'Eau le 29 juin 2017**

Cécile BENECH précise que ce séminaire aura lieu à Seyssins. L'objectif est d'apporter des éléments de compréhension de cette prise de compétence aux élus.

- **Rencontres Nationales des SCoT à Angoulême**

Yannik OLLIVIER invite les élus qui le souhaitent à assister à cet événement.

Le président remercie les participants et clôt la séance en annonçant que le prochain comité syndical se tiendra le **mardi 17 octobre 2017 à 17h** en salle Europe, au Conseil départemental.